

ABONNEMENT.
Saumur :
 Un an 30 fr.
 Six mois 16
 Trois mois 8
Poste :
 Un an 35 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 10

On s'abonne :
 A SAUMUR,
 Chez tous les Libraires ;
 A PARIS,
 Chez MM. RICHARD et C^{ie},
 Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne, . . . 30 c.
 Réclames, — 30
 Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rétribution des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
 Chez tous les Libraires ;
 A PARIS,
 Chez MM. HAVAS-LAPPITE et C^{ie},
 Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

20 Juillet 1874.

Chronique générale.

M. de Fourtou maintient sa démission. Cette démission se rattache, paraît-il, à plusieurs causes. En premier lieu, le conseil des ministres ayant eu à s'occuper du successeur qu'il conviendrait de donner à M. Magne, M. de Fourtou aurait soutenu, contre la majorité de ses collègues, qu'il était nécessaire de ne pas quitter le terrain sur lequel s'était placé le maréchal pour former le présent ministère. En conséquence, il aurait dit que M. Magne devait être remplacé, sinon par quelqu'un des bonapartistes, au moins par quelqu'un qui ne leur fût pas hostile.

En second lieu, le conseil ayant mis à l'étude la question de savoir quelle attitude il devait prendre dans la discussion prochaine des lois constitutionnelles, M. de Fourtou aurait émis et soutenu l'idée que, le septennat étant une institution sui generis, exclusive aussi bien de la république que de la monarchie, il entendait ne soutenir le projet Ventavon qu'autant qu'il serait amendé dans ce sens, et que toute liberté serait enlevée aux journaux, pendant sept ans, de proposer ou même de discuter théoriquement une autre forme de gouvernement. Sur ce point encore, M. de Fourtou se serait trouvé en minorité.

Enfin, l'on ajoute que la suite à donner aux enquêtes dirigées dans ces derniers temps contre les bonapartistes n'aurait pas été non plus étrangère à la résolution de M. de Fourtou. En conseil, M. Léon Renault, préfet de police, ayant énergiquement insisté dans le sens de la sévérité qu'il voulait entière, M. de Fourtou aurait contesté qu'aucun des résultats de l'instruction pût ou dût fournir matière à des poursuites, dont il dé-

clarait ne point vouloir assumer sa responsabilité.

Quoi qu'il en soit, la démission du ministre de l'intérieur est donnée comme irrévocable, malgré les vives instances du maréchal pour le retenir. On dit que, pour rester, M. de Fourtou aurait exigé la retraite de M. Léon Renault et ne l'aurait pas obtenue. Une raison que l'on ne donne pas et qui pourrait être la vraie, c'est que, la semaine qui s'ouvre devant apporter un nouvel et grave échec au ministre de l'intérieur dans le vote des lois constitutionnelles, M. de Fourtou a mieux aimé se donner une autre raison de retraite et sortir au lieu de tomber.

Plusieurs journaux annoncent que M. le comte de Paris, en son nom et comme chef de la branche cadette, a envoyé un télégramme de félicitations au comte de Chambord, à l'occasion de la saint Henri.

A propos du rapport de M. de Ventavon, on lit dans le *Soleil* :

« Le parti légitimiste et le groupe bonapartiste auraient dû applaudir au rapport et au projet de la commission des Trente. Ils concordent l'un et l'autre avec leurs désirs et leurs vœux. »

Sur le même rapport, on lit dans le *Journal de Paris* :

« Il semble que les républicains devraient se contenter d'un arrangement qui leur est, à tout prendre, favorable. Car, enfin, c'est la République qu'on leur donne. »

Notons que le *Journal de Paris* et le *Soleil* sont deux noms différents d'une même chose, et demandons s'il est possible de mieux souffler le froid et le chaud. Le *Journal de Paris*, du reste, a raison contre le *Soleil*. C'est la République que nous donnerait le projet Ventavon, et cela peut expliquer au *Soleil* pourquoi les légitimistes ne le sauraient voter.

On lit dans le *Français* :

« Certains journaux ont prêté à l'extrême droite l'intention de faire revivre la proposition des questeurs et de demander que l'Assemblée soit désormais gardée par des troupes commandées par un général placé sous les ordres du président de l'Assemblée. »

« Cette nouvelle n'est pas considérée comme sérieuse, et quand des journaux de la gauche la répandent, ils n'ont pour objet que d'inquiéter le pays. »

Le journal de la gauche qui avait répandu cette nouvelle, sous toutes réserves, du reste, n'est autre que la *Presse*. Est-ce qu'il y aurait brouille entre les deux officieux ?

La 28^e commission d'initiative parlementaire s'est prononcée contre la prise en considération de la proposition de M. Sansas, modifiant ainsi qu'il suit l'article 114 du code pénal :

« Lorsqu'un fonctionnaire public, un agent ou un préposé du gouvernement aura ordonné ou fait quelque acte arbitraire ou attentatoire, soit à la liberté individuelle, soit aux droits civiques d'un ou de plusieurs citoyens, soit à la constitution et à la souveraineté du peuple français, il sera condamné à la dégradation civique et la peine d'emprisonnement sera toujours appliquée... etc. »

M. Lepetit a été chargé du rapport.

Le *Mémorial des Pyrénées* publie une lettre adressée par MM. Chesnelong et Dufaure au rédacteur en chef de ce journal, et dans laquelle ces deux députés expliquent leurs derniers votes. Nous en extrayons ce qui est relatif aux dispositions des deux honorables députés à l'égard de la loi du 20 novembre :

« Deux questions se sont posées dans le

débat auquel a donné lieu l'interpellation de l'honorable M. Lucien Brun :

« Quel est le caractère des pouvoirs conférés par la loi du 20 novembre à M. le maréchal de Mac-Mahon ? »

« La mesure qui a suspendu le journal l'*Union*, en tant qu'elle a eu pour motif la publication du manifeste de M. le comte de Chambord, est-elle regrettable ? »

« Sur la première question, nous pensons que la loi du 20 novembre a conféré pour sept ans à M. le maréchal de Mac-Mahon un pouvoir auquel il peut renoncer, mais qui ne peut lui être repris. Les lois constitutionnelles peuvent en modifier le titre et les conditions ; elles ne peuvent pas en abrégier la durée. L'Assemblée garde le droit de choisir et de proclamer la forme définitive du gouvernement, monarchie ou république, si elle le croit utile au pays, mais sous la condition de concilier l'exercice de ce droit avec le respect du pouvoir septennal de M. le maréchal de Mac-Mahon. »

« Cette interprétation est la seule qui nous paraisse compatible avec la loyauté du vote du 20 novembre, c'est dans ce sens qu'en ce qui nous concerne nous l'avons émis et nous nous tenons pour obligés de le respecter. »

« Sur la seconde question, nous regrettons profondément la mesure prise contre l'*Union* le lendemain de la publication du manifeste de M. le comte de Chambord. Ce manifeste revendique et proclame un grand principe dans un admirable langage ; il ne renferme ni protestation ni attaque contre la loi du pays, son origine et son caractère le plaçaient au-dessus et auraient dû le mettre en dehors de toute mesure administrative. »

« Dans les votes qui ont suivi l'interpellation, nous sommes restés fidèles à notre double sentiment. »

Aucun orateur n'est encore inscrit en faveur du projet Ventavon ; mais on annonce que M. de Broglie doit prendre la parole pour le défendre. On s'attend à une motion

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

JOSÉ TORRES LE CHARBONNIER.

(Suite et fin.)

Vous ne vous figurez pas comme tout le monde, les petites gens surtout, avec lesquels on en prend quelquefois trop à son aise, s'attache à un marchand sur la parole duquel on peut compter. Il arrive aussi que les marchands sont comme les gens du monde, tout feu et tout flamme pour les nouvelles pratiques, sauf à négliger les anciennes. Il ne savent pas combien ce procédé leur en fait perdre.

Je n'ai pas besoin de vous dire avec quel scrupule je pesais ma marchandise, soit devant les gens, soit lorsqu'ils avaient le dos tourné.

Comme je vendais aussi bon marché que possible, me contentant d'un très-mince

bénéfice, je n'ai jamais ajouté avec ostentation un ou deux morceaux de charbon au petit tas que je livrais. Il me fallait être très-exact pour m'y retrouver ; dans les commencements on m'a quelquefois plaisanté là-dessus, et un artiste de vos compatriotes m'a représenté faisant ma pesée, comme si je vendais de l'or au lieu de charbon. Il m'a donné le croquis, vous le voyez au-dessus de ma tête. Mais on a compris bien vite que ceux qui peuvent faire cadeau d'un surplus de marchandise ont dû, en faisant leur prix, se laisser une bonne marge. Il est bien plus simple et plus digne pour l'acheteur de vérifier d'un coup d'œil si les plateaux d'une balance se font équilibre, avec les poids d'un côté et le charbon de l'autre, que de batailler contre un marchand ou de le cajoler pour en recevoir une espèce d'aumône.

Une de mes premières pratiques, un ancien *torero*, très-original, qui vivait en vieux garçon, me donna un jour une petite leçon dont j'ai fait mon profit. Comme je venais de lui livrer sa petite mesure et d'emporter mon argent, je me sauvai bien vite comme

un homme affairé. Il me rappela et me dit : « Frère, tu pourrais être plus courtois avec un vieil homme, et lui demander des nouvelles de ses rhumatismes. Sommes-nous ennemis, parce que tu m'as donné du charbon et que je t'ai donné de l'argent ? Quand deux hommes se rencontrent, la courtoisie veut qu'ils soient polis et se disent un mot de bonne amitié. »

Ce jour-là, je refis une partie de mon trajet pour demander à une pauvre jeune femme que j'avais servie en courant des nouvelles de son enfant, qui avait une mauvaise fièvre. Depuis, j'ai été aussi poli et aussi serviable que possible. Je n'ai jamais manqué de parler aux gens de ce qui les intéressait. Les pratiques du marchand doivent entrer dans sa vie et dans ses préoccupations comme des connaissances, presque comme des amis. Ayant reconnu une bonne fois que le principe du *torero* était juste, je l'ai appliqué avec réflexion, je l'ai même étendu au-delà de la courtoisie, c'est-à-dire jusqu'à la charité. La charité se fait de mille façons : j'ai toujours donné un coup de main

à l'occasion, et j'ai su me déranger pour les autres.

En fin de compte, le temps ainsi employé n'est même pas perdu, car on vous le rend au centuple, en amitié et en estime.

Un jour, une vieille dame à qui j'avais vendu un sac de charbon me fit signe de monter chez elle. Comme je m'attendais à une nouvelle commande, je me présentai avec le sourire sur les lèvres.

Je trouve une personne toute renfrognée qui me dit : — Mon garçon, tu vendis de la drogue ! Rougis si tu veux, mais que ce soit de honte et non pas de colère, s'il te plaît ; car il y avait dans le sac que tu m'as vendu plusieurs tumerons qui m'ont donné d'affreuses migraines.

— Je n'étais pas dans le sac ! répondis-je sèchement.

— Il fallait y être !

Comme c'était une personne âgée, je ne poussai pas plus loin la discussion. Je la saluai froidement, et en mettant le pied sur la première marche de l'escalier, je me dis : Voilà une vilaine duègne !

importante qui sera faite par M. de La Rochelle, au nom de l'extrême droite. Ce groupe est absolument résolu à voter contre tout projet d'organisation ; mais on ignore encore sous quelle forme il traduira cette décision, le secret étant gardé jusqu'ici par tous ses membres.

La démission de M. Magne et le rapport de M. de Ventavon sont toujours l'objet de toutes les conversations.

On assure que M. de Vega Amijo, représentant officieux du gouvernement espagnol auprès de la France, a été reçu par M. le duc Decazes et qu'il a remis à l'honorable ministre des affaires étrangères une note relative à la facilité avec laquelle les chefs carlistes pénétrèrent sur le territoire français.

Les faits principaux sur lesquels aurait appuyé le gouvernement de Madrid seraient : l'entrée triomphale en France de la princesse Marguerite ; son séjour à Dax au milieu de chefs carlistes ; le passage de Lizarraga, avec tout son état-major, par les départements des Hautes et Basses-Pyrénées ; enfin, les chargements d'armes et de munitions à destination carliste sur des navires français.

Nous voulons croire que ces faits n'ont pas eu toute l'importance que le cabinet espagnol semble y attacher, mais il suffit qu'ils soient de nature à porter le trouble dans les relations politiques des deux pays pour que le gouvernement français recommande à ses représentants d'observer avec la plus scrupuleuse exactitude les règles de la neutralité entre les belligérants. Nous espérons qu'il n'y manquera pas.

Mais il ne faut pas oublier que des officiers prussiens ont traversé la France pour se rendre à l'armée républicaine d'Espagne, et que les canons Krupp ont reçu la même destination par notre territoire.

M. Henri Fournier, député du Cher, vient de présenter l'amendement suivant au projet de loi sur l'organisation des pouvoirs publics :

« Art. 1^{er}. Après la séparation de l'Assemblée nationale, le pouvoir législatif sera exercé par deux Chambres : la Chambre des députés et la Chambre haute. Elles auront l'initiative et la confection des lois ; toutefois, les lois de finances devront être présentées en premier lieu à la Chambre des députés.

La Chambre haute ratifie les traités négociés et conclus par le Président de la République.

« Art. 2. La Chambre haute est composée : 1^o d'un représentant de chaque département, élu par le conseil général, si la population du département est au-dessous de 300,000 âmes ; de deux représentants, élus de même, si la population est de 3 à 600,000 âmes ; de trois représentants, si la population est de 600,000 âmes et au-dessus ; 2^o de 150 membres nommés par décret du Président de la République rendu en conseil des ministres.

Mais, en descendant, je réfléchis. Elle a peut-être raison, me dis-je, et je devrais vérifier le contenu de mes sacs avant de les livrer. Mon marchand peut me tromper ou être trompé lui-même. C'est toujours à moi qu'on s'en prendra. D'ailleurs, en bonne conscience, je dois répondre de ce que je vends.

Je remontai l'escalier et je dis à la vieille dame : — Madame, c'est vous qui avez raison, et c'est moi qui ai tort. J'aurai soin une autre fois d'être dans le sac, c'est-à-dire de vérifier par moi-même s'il n'y a pas encore quelques fumerons.

Elle me regarda quelques instants sans parler : c'était une brave femme, après tout. — C'est bon, dit-elle, je te ferai signe quand j'aurai besoin d'un autre sac.

Comme tout s'enchaîne en ce monde ! Voici comment il se faisait qu'il y eût des fumerons dans mes sacs.

Le commerce allait bien, l'ambition m'était venue ; car quel est le marchand qui ne rêve de vendre au quintal après avoir vendu à la livre ?

« Les membres de la Chambre haute sont tous élus pour sept années commençant à courir du jour de la séparation de l'Assemblée actuelle. Ils entreront en fonctions le jour même de cette séparation, nommeront leur président et constitueront leur bureau.

« Art. 3. Le Président de la République ouvre et ferme les sessions des Chambres.

« Il a le droit, quand une loi a été adoptée par les deux Chambres, de réclamer une seconde délibération dans les conditions indiquées par l'article 2, paragraphe 2, de la loi du 13 mars 1873.

« Il peut dissoudre la Chambre des députés avant l'expiration légale de son mandat, mais à charge de convoquer les électeurs pour la nomination d'une nouvelle Chambre dans le délai de six mois ; dans l'intervalle, il gouverne avec la Chambre haute.

« Art. 4. L'Assemblée nationale, après sa prochaine prorogation, statuera sur le mode d'élection de la Chambre des députés, et sur toutes autres questions non résolues par la présente loi. »

On dit que le gouvernement a invité la commission extraparlimentaire de la presse à hâter ses travaux ; M. Weiss serait prochainement chargé du rapport.

Nous lisons dans l'*Avenir militaire*, que M. de Moltke a prescrit au grand état-major allemand, en prévision d'une mobilisation, d'arrêter complètement un état des ordres de marche pour les troupes et tous les services de l'armée sur les routes et chemins de fer, au cas où une déclaration de guerre viendrait à surgir subitement.

Ces ordres de marche, approuvés par le feld-maréchal prussien avant son départ pour les eaux de Ragatz, en Suisse, sont établis pour les trois éventualités de guerre suivantes :

1^o L'Allemagne seule contre la France seule ;

2^o L'Allemagne seule contre la Russie et la France ;

3^o L'Allemagne alliée à l'Autriche contre la Russie, le Danemark et la France.

Le travail qu'a établi le grand état-major indique minutieusement, pour les trois cas spécifiés, le lieu d'embarquement de chaque corps, qu'il suit dans toutes les phases de son transport jusqu'à la frontière, de façon à ce que la mobilisation des troupes s'opère à l'avenir avec une rapidité *blitzschnell* (soudroyante).

M. MAGNE.

Comme on pouvait s'y attendre, la retraite de M. Magne est diversement interprétée par les différents organes de la presse parisienne.

Les journaux d'opinions extrêmes, ceux de gauche comme ceux de droite, n'essaient pas de dissimuler leur joie : le ministre des finances, dont les qualités étaient si fort appréciées des hommes d'affaires, à quelque parti qu'ils appartenissent, n'était à leurs

Je songeai que je ferais de bien plus beaux bénéfices si j'avais un âne et une voiture, au lieu de porter mon charbon moi-même. J'avais à peu près la somme nécessaire ; mais je fus un peu trompé dans mes petits calculs. L'âne coûta plus cher que je n'avais supposé (du reste, c'était un bel âne), et je fus obligé, les commandes étant pressées, d'acheter mon charbon à crédit chez le marchand qui me fournissait. Il se prêta de bonne grâce à cet arrangement. Mais je remarquai, à l'occasion du fameux sac aux fumerons, qu'il commençait à me livrer de la marchandise de qualité inférieure.

Je n'osai rien dire parce que j'étais son débiteur, et je perdis beaucoup de temps à séparer ce qui était bon de ce qui était mauvais. Il y eut beaucoup de déchets que je vendis à perte.

Ainsi, pour avoir voulu aller trop vite, je me trouvais retardé. J'employai les grands moyens. Je ne mangeai que du pain sec, je ne bus que de l'eau et je pris sur mon sommeil, tant que ma dette ne fut pas payée. C'est la seule que j'aie contractée dans toute

yeux que le représentant de l'Empire dans le sein du cabinet.

Ceux que la passion n'aveugle pas et qui connaissent le fond des choses savent combien M. Magne s'étudiait à rester étranger à la politique, et combien il était absorbé par les graves occupations de son ministère.

Les attaques des journaux extrêmes pourront bien fournir des aliments aux passions de la foule ; mais les hommes éclairés et d'opinions moyennes savent à quoi s'en tenir à cet égard.

D'ailleurs, l'heure de la justice a déjà sonné pour M. Magne ; ses ennemis les plus déclarés rendent justice à l'intégrité de sa gestion, à sa fermeté, à l'aménité de son caractère, à son infatigable préoccupation des affaires publiques.

Les journaux du centre droit, les journaux orléanistes ont senti qu'ils devaient au ministre tombé une appréciation équitable de ses actes, et cette appréciation nous la trouvons dans plusieurs de ces journaux, notamment dans le *Moniteur universel*, partisan déclaré de M. Bocher ; dans le *Soleil*, organe des princes d'Orléans, disant que M. Magne a parlé et est tombé en ministre.

Dans les temps difficiles que nous traversons, à une époque où tous les moyens paraissent légitimes et bons pour précipiter un ennemi du pouvoir, arracher de ses adversaires de semblables déclarations constitue un véritable triomphe.

Que dire maintenant du monde de la finance, de tous ces chefs d'institutions de crédit, de tous ces hommes d'affaires habitués à conférer avec le ministre toujours accessible, toujours prêt à écouter, toujours disposé aux transactions compatibles avec les intérêts du Trésor ?

M. Magne, en se retirant, laissera dans cette sphère des souvenirs et des regrets propres à le consoler de l'injustice des uns, de la tiédeur et de l'inconstance des autres.

Puisse tous nos ministres tomber aussi dignement et inspirer des sentiments aussi durables !

Nouvelles extérieures.

Déjà l'Europe souffre de la faiblesse de la France. L'équilibre européen a été brisé, et il faudra peut-être de nouvelles secousses sanglantes pour le rétablir.

Le *Morning Post* publie deux lettres, dont l'une écrite par lord Campbell, manifeste des craintes assez vives au sujet du résultat probable d'une guerre en Orient, si la Russie s'avisait de faire le pas qui la sépare encore de Constantinople. Le noble lord ne voit que la France qui puisse prêter à l'Angleterre, dans ce cas, un concours efficace, et il appelle de tous ses vœux le moment où elle aura recouvré sa vigueur et son influence passées.

L'Allemagne, dit-il, aurait bien aussi le pouvoir d'arrêter la Russie, mais ses intérêts ne sont pas d'une nature assez tranchée pour permettre de compter sur sa coopération.

ma vie de commerçant ; elle m'a fait passer par de telles angoisses et par de telles humiliations que j'ai conçu pour les dettes en général une horreur insurmontable.

Celui qui doit est, en face de son créancier, dans une sorte de dépendance et d'infériorité morale ; il perd devant lui quelque chose de sa dignité : il n'ose parler en homme, il n'ose revendiquer ses droits.

Quand j'eus payé mon marchand, je le quittai, pour sa déloyauté, et je m'adressai à celui que je reconnus être le plus honnête.

Je ne veux pas vous ennuyer plus longtemps du détail de mes petites affaires. Dieu bénit mes efforts et m'envoya la fortune, à moi qui n'avais rêvé que l'aisance. J'en profitai pour m'instruire et cultiver de mon mieux ce qu'il avait déposé de bon en moi.

Je ne prétends pas que tous les petits commerçants soient, sans exception, appelés à faire une fortune considérable ; mais que tous sont sûrs, s'ils le veulent, de vivre de leur travail, et d'assurer le repos et la dignité de leur vieillesse. Ce que j'affirme, au nom de l'expérience, c'est que la Provi-

C'est sans doute en prévision de ces éventualités de guerre que la Russie et la Prusse, saient de limiter, au nom de l'humanité, essent-elles, les droits des belligérants.

L'Angleterre voit le piège et elle l'évite. Dans une dépêche que lord Derby, à la date du 4 juillet, a adressée à l'ambassadeur d'Angleterre à Saint-Petersbourg, il dit qu'il apprécie hautement les motifs qui ont inspiré l'empereur de Russie en proposant cette conférence, mais il n'est pas convaincu de l'opportunité de ce projet, dont la discussion pourrait, en ce moment, donner lieu à des récriminations entre quelques-uns des

Le gouvernement anglais ne comprend pas toute la portée qu'on veut donner aux délibérations proposées et ne veut pas prendre part à une discussion sur les règles du droit des gens, règles qui déterminent les relations des belligérants.

Que fera le gouvernement français ? Il sera, nous l'espérons, assez prudent pour ne pas se jeter pieds et poings liés entre les mains de ses terribles ennemis.

PRUSSE.

On écrit de Kissingen à la *Gazette de Cologne* :

« Le prêtre Hauthaler est accusé d'avoir repoussé violemment une femme qui voulait retenir Kullmann au moment où il s'avancait vers la voiture du prince de Bismark. La foule voulait jeter le prêtre dans un ravin ; mais il protesta de son innocence et on le laissa partir. Il fut, comme on sait, arrêté à Schweinfurt.

« D'après le même journal, le prince de Bismark aurait exprimé l'intention de prolonger d'une quinzaine de jours le traitement qu'il suit à Kissingen.

« La *Gazette de Cologne* apprend en outre que le prince de Bismark ne sort plus seul et ne s'est pas rendu le 14 à la Saline. Kullmann avait sur lui un cantique en l'honneur du Pape et était complètement dénué d'argent. Il a déclaré à un agent de police qu'il n'était pas seul et que d'autres feraient comme lui, mais il a nié formellement qu'on l'ait payé pour commettre l'attentat.

« Il affirme que son pistolet à un coup contenait trois balles, et l'on a encore trouvé trois autres balles sur lui. On dit, en outre, d'après le même journal, que plusieurs individus ont essayé d'empêcher l'arrestation de Kullmann.

« C'est le prince de Bismark lui-même qui a fait connaître au public les déclarations faites par le meurtrier dans sa prison. Il résulte de ces déclarations que Kullmann reconnaît réellement appartenir au parti ultramontain et membre d'une association catholique.

« Il déclare, ajoute le prince de Bismark, qu'il n'a voulu me tuer qu'à cause des lois ecclésiastiques et qu'il ne me connaissait pas personnellement avant l'attentat. »

Tout cela est plus que suspect, et le rôle de M. de Bismark, qui s'empresse à recevoir

dence n'a pas exigé que l'homme, pour être heureux et prospère, eût besoin de facultés rares et extraordinaires. Que faut-il pour réussir ? De l'ordre, de la persévérance, mais par-dessus toutes choses l'honnêteté, de l'honnêteté, et encore de l'honnêteté.

Je le quittai là-dessus, et en regagnant mon hôtel je me disais : — Quel brave homme, et qu'il parle sensément ; c'est à vous donner envie d'acheter un petit âne, une petite voiture, et de vendre du charbon dans les rues ! (Magasin pittoresque.)

Un faiseur de statistique a eu la patience bizarre de compter combien il a été prononcé de paroles dans la séance du 8 juillet dernier à Versailles.

Voici le total : Deux milliards trois cent cinquante millions sept cent soixante-trois mille mois, sans compter la ponctuation.

et à publier les confidences du meurtrier, l'est encore davantage.

Chronique judiciaire.

Le procès relatif au pillage de l'évêché d'Autun pendant la guerre vient d'être terminé.

On se rappelle le rôle qu'aurait joué le capitaine Mick, organisateur du pillage, sous prétexte de chercher un Prussien qui n'existait pas. Mick a persisté dans les moyens de défense qu'il avait adoptés pendant l'instruction; il prétend avoir reçu des ordres du commandant Chapeau, et se dit homme d'ordre au point d'avoir été décidé à combattre contre la Commune. S'il ne l'a pas fait, c'est qu'on n'a pas voulu de lui dans aucun régiment.

Le capitaine Paget, qui a joué le second rôle, n'a pas reçu d'ordres du commandant Chapeau; mais il a obéi à Mick, qui était plus ancien que lui.

Paget est encore accusé d'avoir acheté à Concocty une montre qu'il savait avoir été volée pendant le pillage de l'évêché.

Les autres accusés s'efforcent d'atténuer leur faute; ils nient la participation aux perquisitions, ou prétendent qu'ils ont obéi.

Les témoins ne font que répéter les faits que nous avons indiqués.

L'abbé Mazoyer cherche à atténuer les responsabilités; il oublie facilement les injures.

Le docteur Bertolde raconte qu'il a interrogé Chapeau sur les ordres que celui-ci aurait donnés, et que Chapeau a déclaré n'en avoir donné aucun.

Le concierge de l'évêché rend compte d'un propos tenu la veille de la perquisition; un franc-tireur lui dit: « Nous entrerons chez vous, et si vous vous y opposez, nos balles serviront. »

Le valet de chambre et le cuisinier se plaignent qu'on leur ait volé, à l'un sa montre, à l'autre son porte-monnaie.

On entend enfin le célèbre Bordone, chef d'état-major de Garibaldi.

Bordone, disons-le à sa louange, une fois n'est pas coutume, a eu l'attitude la plus convenable. Il a décliné toute solidarité avec les pillards, a raconté que lorsqu'on lui avait fait les faits accomplis, son premier soin avait été d'assembler une cour martiale et de prévenir le gouvernement de Tours.

Il affirme que le commandant Chapeau n'a pas donné à Mick l'ordre dont il excipe. Mick a été immédiatement révoqué.

Un franc-tireur avait fait de son chef une perquisition: Bordone le fit juger le soir même et fusiller le lendemain matin.

Tous les accusés, à l'exception de deux, ont été déclarés coupables; mais le conseil de guerre leur a accordé le bénéfice des circonstances atténuantes.

En conséquence, ils ont été condamnés: Mick, à quinze ans de travaux forcés, Paget et Concocty à dix ans de la même peine, et les autres à cinq ans de réclusion.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Un bolide magnifique a traversé notre atmosphère samedi soir, vers 9 heures 1/2, dans la direction du sud-est. Il s'est présenté sous la forme d'un globe de feu de couleurs diverses descendant perpendiculairement sur la terre. La lumière a été si vive que les maisons en ont été éclairées un instant comme par une fusée d'artifice.

Mercredi dernier, au moment de la plus grande chaleur de la journée, les habitants de Saumoussay, et mieux encore ceux des hameaux de Rougeville et d'Artannes, un peu plus rapprochés, ont été témoins d'un fait heureusement bien rare dans nos contrées, mais que l'on voit se produire assez fréquemment dans certaines régions de l'Amérique: un incendie dans les prairies.

Le feu s'est tout-à-coup déclaré dans la prairie de la Motte, commune d'Artannes. La partie où l'incendie a éclaté n'avait pas été fauchée et était destinée sans doute au pâturage des bestiaux. L'herbe, desséchée sur sa tige, offrait un aliment facile. L'air activait encore la flamme, qui rasait le sol, se propageait rapidement et ne laissait après elle qu'une trace noirce.

Les personnes les plus à proximité du lieu du sinistre se sont empressées de se réunir pour arrêter les progrès du feu. Après une heure d'efforts, on est parvenu à s'en rendre maître; mais déjà il avait parcouru une étendue de huit hectares environ de la prairie. La cause de cet incendie est inconnue.

Le cirque Bell et Hutchinson, dont les affiches multicolores égaient depuis quinze jours les murs de notre ville, ne pourra rester parmi nous que vingt-quatre heures seulement. Forcé d'être à jour fixe à Bordeaux, où il est attendu, le cirque Anglo-Américain ne peut, à son grand regret, faire un plus long séjour à Saumur.

Le cirque fera dans nos rues une grande promenade équestre qui promet d'être magnifique.

« Les écuyers et les écuyères, dit le programme, seront revêtus de costumes chevaleresques, couverts d'armures et portant les bannières des croisades. »

Viendront ensuite:

1° Un char allégorique en acajou sculpté, traîné par six magnifiques chevaux, et qui a coûté plus de 25,000 fr., représentant le Sultan entouré de son harem et de ses eunuques.

2° Un autre char allégorique, chef-d'œuvre artistique sortant des ateliers du premier carrossier de S. M. la reine d'Angleterre, représentant saint Georges tuant le dragon.

3° Le char égyptien avec les vingt célèbres Egyptiens dans leur costume national, et qui ont été spécialement élevés pour donner des représentations pour le délassement de ces dames de harems. »

Etc., etc.

Si, avec toutes ces merveilles, nos rues et places ne regorgent pas de monde, c'est à se demander ce qui pourra faire sortir les habitants de chez eux.

D'après les nouvelles instructions sur l'organisation de l'armée territoriale, les individus ayant été exemptés pour infirmités, défaut de taille ou faiblesse de constitution ne doivent pas être portés sur les états de recensement de cette armée.

La vérification nécessaire en ce qui les concerne exige de la part des intéressés qu'ils produisent sans retard à la mairie de leur commune les pièces constatant l'un des motifs d'exemption énoncés ci-dessus.

Ces justifications sont particulièrement obligatoires pour les personnes ayant concouru au tirage au sort sur le territoire aujourd'hui cédé à l'Allemagne ou dans les mairies de Paris dont les archives ont été détruites en 1871.

Nous ne sommes pas les seuls à souffrir d'une chaleur exceptionnelle. MM. les Américains du Nord sont dans le même cas et s'en plaignent encore plus que nous.

Leurs journaux constatent que, depuis cinquante ans, ils n'ont pas eu à subir la température élevée de cette année. Le *Courrier des Etats-Unis*, du 3 courant, nous apprend que ce jour-là le thermomètre marquait à l'ombre, dans l'après-midi, 102 degrés Fahrenheit, soit 40 degrés centigrades.

On lit dans l'*Union libérale*, de Tours:

On se rappelle que, l'année dernière, un de nos compatriotes les plus distingués et les plus dévoués à l'intérêt public, M. Emile de Tarade, nous avait adressé quelques conseils, que nous avons publiés, sur le traitement à appliquer aux noyés. Après les accidents récents et nombreux que nous avons rapportés depuis quelque temps, ces conseils ont repris toute leur actualité; nous croyons donc devoir les reproduire:

« On enterre vivants les neuf dixièmes des noyés. L'homme que vous croyez mort ne l'est pas. »

« On lui donne une demi-heure de soins, puis on croit tout fini, et on l'abandonne quand souvent ce n'est qu'au bout de cinq ou six heures des soins les plus intelligents et les plus continus que l'on réussit à ramener le souffle de vie qui existe encore à l'état latent chez le noyé. — frictions énergiques, sacs de blé chaud aux pieds, sur le ventre, aux côtés de la poitrine, couvertures et serviettes chaudes; air atmosphérique porté dans les poumons par le nez, à l'aide d'un soufflet, en comprimant l'autre narine; liqueurs alcooliques en frictions sur les tempes, sur la poitrine, et introduites en petite quantité dans la bouche. »

« Enfin, si tout cela ne réussit pas, attachez le corps nu à grands coups de fouet. On a ramené à la vie, par l'emploi judicieux de ces moyens, des noyés qui étaient restés sous l'eau plusieurs heures. Ce n'est qu'au bout de plusieurs heures de soins qu'il faut désespérer du succès... et quelle joie si l'on réussit! »

De tous côtés, on annonce que l'ouverture de la chasse aura lieu cette année, « dans toute la France, » au commencement du mois d'août. Cette nouvelle nous semble au moins prématurée.

En général, l'ouverture de la chasse est déterminée par deux considérations: la fin des récoltes et la maturité du gibier. Les récoltes seront-elles complètement terminées, cette année, dans toute la France, avant le 20 ou le 25 août? la chose est peu probable, et si on consulte les chasseurs, tous diront qu'avant le mois de septembre le gibier n'a pas encore atteint cet âge qui le rend savoureux; de plus, il y a encore au mois d'août nombre de nichées tardives qu'il serait criminel de détruire.

On comprend, d'ailleurs, qu'une mesure comme celle-ci doit être soumise plus que tout autre aux diverses influences de région et de climat. Elle peut être prise beaucoup plus tôt dans le Midi que dans le Nord et ne saurait être, par conséquent, l'objet d'un arrêté général.

Chaque préfet déterminera, comme par le passé, l'époque où il est possible de « lâcher les chiens » dans son département. Or, il est fort à désirer, dans l'intérêt bien entendu, non-seulement de l'agriculture, mais de la multiplication du gibier, que cette époque, loin d'être avancée d'un mois, comme l'indiquerait la date du 1^{er} août, soit, au contraire, acculée aux dernières limites raisonnables.

On attribue à l'influence de la comète les hautes températures que l'on consigne tous les jours. On prétend que M. Saint-Claire Deville aurait prouvé qu'il n'y a jamais de température excessive. Jamais en France le thermomètre centigrade n'a dépassé 40 à 41 degrés.

À Paris, le 26 août 1765, on a constaté 40°; à Valence 40°, le 12 juillet 1793; à Orange 41°, le 9 juillet 1840; à Toulouse 40°, le 7 juillet 1846.

En Asie, la plus haute température constatée n'a jamais dépassé 52 degrés centigrades.

En général, il faut se défier de ces hautes températures; elles trahissent des déficiences dans les instruments et dans le lieu où ils sont fixés. Tout thermomètre enchâssé dans du bois, attaché sur un métal quelconque, placé le long d'un mur et à proximité du pavage, reçoit une influence considérable de cette situation par l'emménagement et la réflexion des rayons solaires.

Un été n'est pas chaud parce qu'on aura observé, une ou plusieurs fois, 40° de chaleur; ce n'est qu'un accident. Ce qui constitue un été à température élevée, c'est la continuité dans la hauteur thermométrique pendant un certain laps de temps. Cette constatation a lieu lorsqu'on prend la moyenne des mois de juin, juillet et août.

Un horticulteur, habitant d'une commune voisine d'Yvetot, vient de découvrir, par hasard, une manière simple, mais certaine, de détruire les chenilles. Un morceau d'étoffe de laine ayant été emporté par le vent sur un arbre de son jardin, il le trouva couvert de ces insectes. Il mit alors plusieurs morceaux d'étoffe sur plusieurs autres arbres, et les chenilles s'y réfugièrent en grand nombre pendant la nuit. De cette manière, il en tua une quantité considérable. Il est parvenu à les faire disparaître tout à fait de son jardin.

Faits divers.

Il fait 35 degrés de chaleur à l'ombre à Paris, dit la *Liberté*, et plusieurs fois dans la journée on est obligé de traverser des rues et places publiques où le soleil chauffe absolument comme au Sénégal. Il y a particulièrement, à Versailles, certains parages où la chaleur est telle que si le salut de la France n'y était attaché on n'y verrait jamais passer un être humain, et encore moins le cheval d'un fiacre et son cocher.

C'est la place d'Armes. Sur ces pavés, on

cuirait tout ce qu'on voudrait, et l'on y verrait assurément éclater toutes les cervelles des imprudents qui oseraient s'y arrêter.

Eh bien! il y a un endroit, toujours dans la même ville, où la chaleur est encore plus grande, c'est la salle du théâtre, transformée pour le salut de la représentation nationale en Chambre des députés. La Sénégambie et le Congo pourraient seuls donner une idée de la température qui règne dans cet espace législatif; elle fait même plus que de régner: comme un roi constitutionnel, elle gouverne.

C'est la chaleur qui dirige aujourd'hui les délibérations de nos députés: selon le plus ou moins d'ébullition de leurs cerveaux, selon la plus grande quantité d'évaporation qui se produit à travers leurs pores, ils font et défont.

Quant l'on a si chaud que cela, toutes les fautes sont pardonnées, et pour se débarrasser des discussions on vote la chute de son meilleur ami et du ministre le plus utile, sans le moindre remords.

On peut s'imaginer à quelles extrémités peut se porter un homme obligé de garder son habit et sa redingote, sa cravate et son faux-col, quant il a envie de les ôter.

Je suis étonné qu'à l'exemple de l'Amérique, où les séances de la Chambre offrent le spectacle du plus aimable sans-gêne, on n'ait pas songé à se mettre un peu plus à l'aise pour délibérer. On prononcerait le huis clos ou l'on ferait au besoin expulser les dames des tribunes.

Réclamer des travaux sérieux, pour le moment, c'est de la cruauté pure; on n'a de force que pour détruire, quand on se sent tomber en dissolution.

— On dit que nous ne fondons rien, s'écrie M. de Tillancourt; parbleu, c'est nous qui fondons.

On prétend que dans notre siècle on ne meurt pas de faim!

Il y a quelques jours, à Boulogne-sur-Mer, devant la boutique d'un pâtissier, un individu très-maigre, très-pâle, mais très-proprement mis, regardait fixement depuis quelques minutes déjà les gâteaux exposés à l'étalage, quand tout à coup il chancela et tomba comme une masse sur le trottoir.

On le transporta dans une pharmacie voisine.

Le malheureux n'avait pas mangé depuis trois jours! Depuis trois jours il errait dans la campagne, le regard vague, cherchant à s'exciter à demander l'aumône. Il restait chez lui encore un morceau de pain, mais il l'avait laissé à sa femme et à ses quatre enfants!

Il se nomme Mathurin Duval et est estropié.

Grâce à la charité de quelques habitants de Boulogne, Duval pourra, il faut l'espérer, manger et donner à manger à ses enfants.

Mais représentez-vous cette scène horrible!

Il ne reste plus qu'un morceau de pain au logis; la femme et les petits sont là criant la faim; le malheureux meurt de faim lui-même.

Il laisse le pain et se sauve. N'est-ce pas navrant?

Dernières Nouvelles.

L'Union a reparu ce matin.

On dit que tout le ministère a donné sa démission. Cette rumeur a besoin de confirmation. On ne connaît aucun incident parlementaire pour expliquer cette dislocation.

On assure que l'ajournement du projet de Ventavon sera demandé aujourd'hui à l'ouverture de la séance. Il ne viendra à l'ordre du jour qu'après la reconstitution du ministère.

Une proposition de M. de Castellane, tendant à ce que l'Assemblée se sépare aussitôt après le vote du budget de 1875, a été examinée par la 2^e commission d'initiative.

La prise en considération a été repoussée à une très-grande majorité.

M. Faye a été nommé rapporteur.

Pour les articles non signés: P. GODET.

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^o,
boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

Le Dictionnaire de la langue française, par E. LITRE, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.

L'ouvrage complet formera 110 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873.

Le 75^e fascicule, PAV à PER, est en vente.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purge et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite :

REVALESCIÈRE

Ving-t-six ans d'invariable succès. Elle combat avec succès les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires,

vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipations, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75,000 cures annuelles, y compris celles de Madame la Duchesse de Castelluart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

Cure N° 48,614.

M^{me} la marquise de Bréhan, de 7 ans de *Maladie du foie*, d'estomac, amaigrissement, battement nerveux sur tout le corps, agitation nerveuse et tristesse mortelle.

Cure N° 62,986.

M^{lle} Martin, de *Suppression des règles* et *Danse de Saint-Guy*, déclarée incurable, parfaitement guérie par la *Revalescière*.

Cure N° 65,112.

E. Payard, de *Gastralgie et Vomissements*. Il ne pouvait plus se tenir sur ses jambes, ni dormir, ayant toujours le creux de l'estomac gonflé.

Cure N° 62,845.

M. Boillet, curé, de 36 ans d'*Asthme* avec étouffements dans la nuit.

Cure N° 70,421.

M. A. Spadaro, d'une *Constipation opiniâtre* de 9 ans. C'était terrible, et des médecins hors ligne avaient déclaré qu'il n'y avait pas moyen de le guérir.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr. — 2 kil., 12 fr. — Les *Biscuits de Revalescière* en têtes, de 4, 7 et 60 francs. — La *Revalescière chocolatée*, en boîtes, de 2 fr. 25 c.; de 576 tasses, 60 fr. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. COMMON, épicière, rue Saint-Jean; M^{me} GONDRAUD, épicière, rue d'Orléans; M. BESSON, pharmacien, place de

la Bilange, et chez les pharmaciens et épiciers. Du Barry et C^o, 26, place Vendôme, à Paris.

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'été.

Départs de Saumur pour Poitiers :

5 heures 45 minutes du matin.
11 — 10 — du soir.

Départs de Poitiers pour Saumur :

5 heures 40 minutes du matin.
10 — 35 —
5 — 35 — du soir.

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 17 JUILLET 1874.

Valeurs au comptant.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % jouissance 1 ^{er} juil. 72.	61	50	10		Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	867	50	2	50	Canal de Suez, jouiss. Janv. 70.	425			
4 1/2 % jouiss. mars.	89		20		Crédit Mobilier	276	25		3	75	532	50		
5 % jouissance 22 septembre.	75	50			Crédit foncier d'Autriche	539	75				713	75	1	25
5 % Emprunt 1871					Charentes, 400 fr. p. j. août.	330			1	25	OBLIGATIONS.			
Emprunt 1872	97	60	15		Est, jouissance nov.	517	50	2	50	Orléans	294	50		
Dép. de la Seine, emprunt 1857	218		1		Paris-Lyon-Méditerr., j. nov.	887	50			Paris-Lyon-Méditerranée	288			
Ville de Paris, oblig. 1865-1866	447	50	2	50	Midi, jouissance juillet	617	50	2	50	Est	286			
1865, 4 %	477	50			Nord, jouissance juillet	1050			6	25	Nord	302		
1869, 3 % t. payé.	306		1		Orléans, jouissance octobre.	850			6	25	Ouest	286	50	
1871, 3 % 70 fr. payé.	271			25	Ouest, jouissance juillet, 65.	550					Midi	290		
Banque de France, j. juillet.	3715		15		Vendée, 250 fr. p. j. jouiss. juill.	905					Deux-Charantes	258	75	
Comptoir d'escompte, j. août.	562	50			Compagnie parisienne du Gaz.	740			2	50	Vendée	255	50	
Crédit agricole, 200 fr. p. j. juill.	450				Société Immobilière, j. janv.	22	50	2	50		Canal de Suez	469	50	
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	255				C. gén. Transatlantique, j. juill.	237	50							
Crédit Foncier, act. 500 fr. 250 p.	860		5											

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.
GARE DE SAUMUR
(Service d'été, 4 mai 1874.)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 08 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — — — — s'arrête à Angers.
9 — 01 — — — — — omnibus.
1 — 33 — — — — — soir.
4 — 12 — — — — — express.
7 — 27 — — — — — omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 04 minutes du matin, omnibus-mixte.
8 — 20 — — — — — omnibus.
9 — 50 — — — — — express.
12 — 38 — — — — — soir.
4 — 44 — — — — — omnibus.
10 — 28 — — — — — express-poste.

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à Paris.

Etude de M^r SENIL, notaire à Longué.

A VENDRE
A L'AMIABLE,
Ensemble ou séparément,
DEUX
BELLES FERMES

Composées chacune de bâtiments d'habitation et d'exploitation, cour, issues, jardins, terres labourables et prés.

Situées commune de Longué, sur les bords de l'Aubouin;

L'une au Pesle, contenant 13 hectares 6 ares environ, exploitée par le sieur Joseph Leroy;

L'autre à la Gibardais, contenant approximativement 14 hectares 65 ares, exploitée par le sieur Jean Fauveau.

Ces deux fermes sont d'un abord facile et pourraient être avantageusement divisées.

S'adresser, pour visiter les lieux, aux fermiers, et, pour tous autres renseignements, ainsi qu'il est dit au traité, audit M^r SENIL. (321)

Etude de M^r HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

A CÉDER
De suite,
UN FONDS DE COMMERCE
DE BOULANGERIE

Situé dans le centre, exploité autrefois par M. Bedon.

Excellente clientèle.

S'adresser, pour traiter et avoir des renseignements, audit M^r HACAULT, notaire. (336)

A VENDRE
OU A LOUER
Pour Noël prochain,
UNE MAISON
Rue Basse-Saint-Pierre, n° 10.
S'adresser à M. PINEAU-PRIER.

A LOUER
UNE MAISON
Rue Cendrière, n° 8 et 10,
Comprenant :

Au rez-de-chaussée, cuisine, office, galerie vitrée, salle à manger, grande pièce à cheminée à côté;

Au premier étage, salon, quatre chambres à coucher avec cabinets de toilette, lieux à l'anglaise;

Trois chambres de domestiques et greniers;

Cour, écurie et remise; caves.

S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué. (328)

SOUSCRIPTION PUBLIQUE
à 24,000 Obligations de 500 Francs
DE LA COMPAGNIE DES
CHEMINS DE FER DU NORD-EST
Portant intérêt annuel de
15 Francs
Payables par semestre les 1^{er} Avril et
1^{er} Octobre de chaque année
REMBOURSABLES AU PAIR EN 99 ANS
PAR TIRAGES ANNUELS

L'intérêt et l'amortissement de ces Obligations sont GARANTIS moitié par l'ÉTAT et moitié par les départements du NORD, du PAS-DE-CALAIS et de l'AISNE

Loi et décret du 22 mai 1869.

L'émission de ces Obligations a été autorisée par arrêté ministériel en date du 31 mai 1874. Elles ont été acquises des Souscripteurs primitifs par la Banque Franco-Hollandaise.

Les Obligations sont inscrites à la cote officielle de la Bourse de Paris.

Elles sont offertes en souscription publique au prix de 258 fr. 50 c., jouissance du 1^{er} octobre 1874.

PAYABLES

En souscrivant... Fr. 28 50
A la répartition, du 1^{er} au 5 août 1874... 130
Au 1^{er} octobre 1874... 100

contre remise du titre définitif, coupon échéant le 1^{er} octobre 1874 détaché.

A partir du jour de la répartition, les souscripteurs auront, à toute époque, la faculté d'anticiper le dernier versement, sous bonification de 5 0/0 d'intérêt.

Ceux qui useront de cette faculté recevront immédiatement un titre définitif coupon échéant le 1^{er} octobre 1874 détaché.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE
LES VENDREDI 24 ET SAMEDI 25 JUILLET 1874
A PARIS :

A LA BANQUE FRANCO-HOLLANDAISE
63, rue Saint-Lazare, de 10 h. du matin à 4 h. du soir.

On peut souscrire par correspondance en versant dans les succursales de la Banque de France, au Crédit de la Banque Franco-Hollandaise, à laquelle devront être adressés les récépissés de versement.

Si les demandes dépassent 24,000 titres, la répartition se fera proportionnellement.

A défaut de paiement des termes échus dans les délais fixés, le porteur en retard sera passible de l'intérêt de 6 0/0 l'an sur les sommes restées en souffrance, à partir du jour fixé pour l'échéance de chaque terme. Il pourra être frappé de déchéance et le titre sera vendu, pour

le compte et aux risques et périls du retardataire, à la Bourse de Paris, sans mise en demeure préalable.

LES TREIZE ÉTOILES
PAR
M. MARC FOURNIER
Ont commencé à paraître en feuilleton le 19 juillet dans
Le Petit Journal
Politique, Littéraire, Scientifique, Agricole et Commercial.

CINQ centimes le numéro

ABONNEMENTS

PARIS	DÉPARTEMENTS
Trois mois... 5 f.	Trois mois... 6 f.
Six mois... 9 f.	Six mois... 12 f.
Un an... 18 f.	Un an... 24 f.

TIRAGE MOYEN PAR SEMAINE

Lundi	6 juillet 1874	507,500
Mardi	7	509,000
Mercredi	8	512,000
Judi	9	535,500
Vendredi	10	524,500
Samedi	11	517,200
Dimanche	12	517,700

Tirage moyen quotidien : 517,285.
Cet immense succès s'explique ainsi :

Ayant pris pour exemples les journaux américains et anglais, le **Petit Journal** n'épargne aucune dépense, aucun effort pour être la feuille politique de Paris la plus rapidement et la plus sûrement informée.

Politiquement, littérairement, scientifiquement, agronomiquement et commercialement, aucun journal n'est plus complet et plus varié; son format, il est vrai, est moins grand que celui des journaux parisiens qui coûtent 15 et 20 centimes au lieu de 5 centimes, mais il n'y a de moins que le remplissage et le rabâchage.

Le plus grand soin est apporté au choix de ses romans-feuilletons; il en publie DEUX PAR JOUR.

Au feuilleton-roman de M. MARC FOURNIER

LES TREIZE ÉTOILES
SUCCÉDÉRA
LE PENDU
PAR
M. XAVIER DE MONTÉPIN.

CANCERS
Vices du sang, Épilepsie, Ulcères, Asthmes, Catarrhes, Rhumatismes, Toux, Maladies de poitrine, de l'estomac, du cœur, du foie et des voies urinaires.

On ne paie les honoraires qu'après la guérison. — Telle est la garantie donnée par le D^r ROBBE, médecin homœopathe, 42, rue d'Amsterdam, à Paris. — Consultations de 5 à 5 heures, par correspondance affranchie. (260)

COMPAGNIE DU SOLEIL
Assurances contre l'incendie,
Fondée en 1829.
CAPITAL SOCIAL
Fonds de Primes et Réserves :
VINGT-ET-UN MILLIONS.
M. CARON, agent principal, à Saumur, place Saint-Pierre. (366)

CHANGEMENT DE DOMICILE.
M. HUBLOT
MENUISIER.
Informe sa clientèle qu'il a transféré son domicile quai de Limoges, 59, ancienne maison Forge. (349)
Saumur, imprimerie P. GODET.

GUÉRISON INSTANTANÉE
ANTINEURALGIE
PRODUITS VÉGÉTAUX
PARIS

NEURALGIES (faciales) MIGRAINES
OTALGIES (de l'oreille) MAUX DE DENTS (lors même qu'elles seraient caries.)

AVIS IMPORTANT : Cette Eau est d'une odeur agréable et complètement inoffensive; aspirée par le nez, du côté malade, elle rétablit aussitôt la circulation à l'état normal, et les Douleurs cessent à l'instant même; elle prévient aussi les crises d'ÉPILEPSIE et les attaques d'APOPLEXIE. Il sera envoyé franco à domicile, aux personnes qui en feraient la demande, des circulaires contenant les appréciations d'un grand nombre de MÉDECINS et de PHARMACIENS qui, souvent, ont pu constater l'efficacité extraordinaire de ce produit. L'Éventail a choisi le meilleur mode de CONSERVATION en laissant chez les Dépositaires spéciaux des flacons destinés à servir instantanément dans les cas d'urgence.

Pharmacie. — Flacon simple : Prix, 4 fr. — Flacon contenant triple : Prix, 10 fr.

A Saumur, pharmacies Gabelin, rue d'Orléans; Chedevergne, rue de la Tonnelie, et dans les principales pharmacies de France et de l'étranger. (245)

DIPLOME DE MÉRITE A L'EXPOSITION DE VIENNE
MÉDAILLE A L'EXPOSITION DE LYON (1872)
35 Ans de Succès
ALCOOL DE MENTHE DE RICQLÈS

Suprême pour la digestion, les maux d'estomac, les nerfs, etc. Avec quelques gouttes de ce cordial, dans de l'eau sucrée, on obtient une boisson calmante, agréable, saine, rafraîchissante et peu coûteuse. L'Alcool de Menthe de Ricqlès est surtout indispensable

PENDANT LES CHALEURS
où les diarrhées sont si fréquentes par les excès de boissons et l'abus des fruits. C'est un préservatif puissant contre les affections cholériques et épidémiques.

En flacons et demi-flacons cachetés, dans toutes les principales pharmacies, maisons de parfumerie et d'épicerie fine. Se méfier des imitations et exiger la signature de H. de Ricqlès, cours d'Herbouville, 9, Lyon.

MALADIES des voies urinaires et des organes générateurs chez l'homme et chez la femme. — **Rétrécissement.** — Impuissance. — Affections secrètes et contagieuses, etc. Traitement spécial du D^r GEURY-DUVIER, 7, boul. Sébastopol, Paris, de 1 à 4 h., et par corresp. — Envoi f^o poste des médicaments.

Médailles aux Expositions universelles de Lyon, 1872; Paris, 1867 et 1855; Londres, 1862, etc.

BANDAGES HERNIAIRES
DE MM. WICKHAM FRÈRES, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16, A PARIS.
Seul dépôt à Saumur, chez M^{me} V. LARDUX, coutelier-bandagiste, rue Saint-Jean.

Ces bandages sont à ressorts élastiques et à vis de pression ou d'inclinaison, sans sous-cuisses, et ne fatiguent point les hanches. M^{me} V. LARDUX a attaché à sa maison un homme de confiance, capable et expérimenté, qui se charge de choisir et d'appliquer le Bandage le plus convenable à chaque hernie; toutes les personnes qui en font usage éprouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète.

PRIX MODÉRÉS.
Certifié par l'imprimeur soussigné.